

Procédure en vue de la constatation de besoins d'assistance pédagogique spécialisée selon le règlement allemand sur la formation et l'assistance pédagogique spécialisée (AO-SF)

ici : Dépôt de demande par l'établissement scolaire (§ 12 AO-SF)

Madame, Monsieur,

L'établissement scolaire _____ fréquenté par votre enfant _____, né (e) le _____, a déposé une demande d'ouverture d'une procédure en vue de la constatation de besoins d'assistance pédagogique spécialisée en vertu du § 12 du règlement allemand sur la formation et l'assistance pédagogique spécialisée (AO-SF). L'école suppose que

- il n'est pas possible d'enseigner à votre enfant en garantissant l'égalité des objectifs (§ 12 alinéa 1, numéro 1 de l'AO-SF).
- il existe des besoins d'assistance pédagogique spécialisée dans le domaine du développement émotionnel et social, qui s'accompagne d'une mise en danger de soi-même ou d'autrui (§ 12 alinéa 1, numéro 2 de l'AO-SF).
- d'autres motifs importants sont réunis.

Une procédure sera uniquement ouverte si l'école a exposé qu'elle avait épuisé toutes ses possibilités d'assistance (§ 12, alinéa 2 de l'AO-SF).

Nous vous prions d'agrérer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

(_____)

(Cachet)

**Verfahren zur Feststellung eines Bedarfs an sonderpädagogischer
Unterstützung gemäß AO-SF**

hier: Antragstellung durch die Schule (§ 12 AO-SF)

Sehr geehrte _____,

die von Ihrem Kind _____, geboren am
_____, besuchte Schule _____

hat gemäß § 12 der Ausbildungsordnung sonderpädagogische Förderung (AO-SF) einen Antrag auf Eröffnung eines Verfahrens zur Feststellung eines Bedarfs an sonderpädagogischer Unterstützung gestellt. Die Schule vermutet, dass

- Ihr Kind nicht zielgleich unterrichtet werden kann (§ 12 Absatz 1 Nummer 1 AO-SF).
- ein Bedarf an sonderpädagogischer Unterstützung im Förderschwerpunkt Emotionale und soziale Entwicklung vorliegt, der mit einer Selbst- oder Fremdgefährdung einhergeht (§ 12 Absatz 1 Nummer 2 AO-SF).
- andere wesentliche Gründe vorliegen.

Ein Verfahren wird nur dann eröffnet, wenn die Schule dargelegt hat, dass sie alle ihre Fördermöglichkeiten ausgeschöpft hat (§ 12 Absatz 2 AO-SF).

Mit freundlichen Grüßen

(_____)

(Stempel)